

la fin du xvi^e siècle. C'est donc le tableau de la période la plus ancienne, d'une période de trois siècles qu'il nous offre; je dis le tableau plutôt que l'histoire, parce qu'afin d'être plus clair et plus intéressant, il a souvent laissé de côté l'ordre chronologique, pour suivre l'enchaînement logique des idées et des faits. Qu'on ne croie pas cependant qu'il se soit laissé aller à la fantaisie, et que le charme de son récit nuise en rien à la solidité de la discussion et au respect de la vérité. Ceux qui pourraient en douter n'ont qu'à jeter les yeux sur les notes nombreuses dont il a enrichi le bas de chaque page, sur les notices biographiques et sur les appendices et les tables qui complètent si heureusement l'ouvrage; c'est le livre d'un érudit qui a entendu satisfaire la critique la plus exacte et la plus vigilante; c'est, en même temps, le livre d'un lettré, qui a désiré se faire lire du grand public et qui y réussira.

*
* *

Il y a toujours eu des avocats, et il y en aura tant qu'il se trouvera des hommes ignorant les lois, ne sachant pas s'exprimer clairement, ou s'aveuglant sur leurs droits, c'est-à-dire tant qu'il y aura des hommes, ou du moins tant qu'ils vivront en société; autant vaut dire qu'il y en aura toujours. Il y en avait à Rome, et nos ancêtres, les Gaulois, ont brillé dans cette noble carrière. Il y en a eu au Moyen-Age, mais pour ainsi dire à l'état embryonnaire. Institués d'abord auprès des tribunaux ecclésiastiques, ils n'arrivent à une existence, ou plutôt à une organisation complète qu'à la fin du xiii^e siècle, lorsque le Parlement de Paris lui-même est créé et organisé. L'ordre des avocats est dès lors un des principaux organes de la justice, et voilà pourquoi